

Financement du Cinéma

Les SOFICA A Plus Image



www.aplusfinance.com

Financement du Cinéma

En Bref

Les SOFICA A Plus Image sont des Sociétés pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (SOFICA) indépendantes et non adossées à un groupe média.

Les investissements réalisés visent un équilibre entre association à la production de longs métrages (cinéma) et financement d'oeuvres audiovisuelles (télévision) comprenant entre autres documentaires et oeuvres d'animation. Une quote-part des actifs est investie dans le développement via la création de sociétés de production et de réalisation d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles dédiées.

Univers d'investissement



Télévision et Cinéma

Les SOFICA A Plus Image investissent à travers des contrats d'association à la production. Elles interviennent auprès de producteurs à la recherche de compléments de financement nécessaires à la réalisation de leurs oeuvres.

La récupération de l'investissement se fait sur tous les couloirs de recettes disponibles, après récupération des divers intervenants, telles que les recettes télévisuelles France, les recettes salles, les recettes vidéo France ou les recettes des ventes internationales.

Enfin, après récupération de son apport, les SOFICA perçoivent, sans limitation de sommes ni de durée, un pourcentage des recettes au prorata de l'investissement dans le budget du film.

Développement

Le Producteur développe des projets, qu'ils soient destinés au cinéma ou à l'audiovisuel. Les dépenses liées au développement regroupent notamment les achats de droits, les frais d'écriture et l'étude de faisabilité. L'enjeu pour ces producteurs est de disposer de la trésorerie nécessaire afin de mener à bien leurs projets jusqu'à leurs financements et à la mise en place d'un crédit de production au moment du tournage.

Les SOFICA A Plus Image financent une partie de la trésorerie nécessaire au développement.

- Dès la mise en production d'un projet (premier jour de tournage), une partie de l'investissement est remboursée par le producteur qui bénéficie, grâce au financement de son film, d'un crédit de production prenant le relais. Ce crédit de production est mis en place par les établissements bancaires grâce aux engagements divers et variés pour financer la production (minimum garanti, salle, vidéo, préachat TV, etc.).
- En cas de non réalisation du projet, une « clause de substitution » est inscrite au contrat. Elle permet à la Sofica de récupérer son apport sur d'autres projets produits par la société de production.

La stratégie d'investissement

Philosophie d'investissement :

- Diversification des investissements à travers :
 - des productions sur les segments estimés les plus porteurs,
 - des participations dans l'audiovisuel qui offrent une grande visibilité de recette.
- Attention particulière à la négociation des meilleurs couloirs de recettes.
- Sélection indépendante des grands groupes.
- Univers d'investissement large sur toute la chaîne de valeur ajoutée des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel en France, mais aussi à l'international.
- Des supports d'investissement avec des profils de risque visant à préserver le capital investi.

Une équipe dédiée à ce mode de financement très spécial

Une équipe dédiée de spécialistes du financement du cinéma et de l'audiovisuel qui gère depuis plusieurs années des Sofica sous la responsabilité de Danielle Kadéyan.

Une expérience et une connaissance du secteur de plus de 15 ans qui est indispensable pour réaliser des investissements cohérents avec la stratégie d'investissement qui privilégie la performance pour le souscripteur.



Un secteur particulièrement dynamique

- 206 millions de tickets vendus en France en 2010, record depuis 1967.
- Augmentation du nombre d'oeuvres produites et de la demande des spectateurs surtout en période de récession.
- Augmentation des canaux de distribution : chaînes de télévision, VOD, internet...

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans une Sofica n'est pas un placement à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital, l'activité des SOFICA s'exerçant dans un domaine dans lequel les retours sur investissements présentent un caractère aléatoire.

L'investissement dans une Sofica permet de bénéficier d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage de 5 ans minimum.

Les sommes versées en vue de la souscription en numéraire au capital d'une SOFICA, agréée par le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat :

- ouvrent droit à une **réduction d'impôt de 43 %** de l'impôt sur le revenu global imposable des personnes physiques dans la double limite de 25 % de leur revenu net global et de 18.000 euros par foyer fiscal ;
- peuvent faire l'objet dès l'année de réalisation de l'investissement d'un **amortissement exceptionnel de 50 %** pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés.

Qui sommes-nous ?

■ A PLUS FINANCE, FONDATEUR DES SOFICA A PLUS IMAGE :

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante spécialisée dans le capital investissement et la multigestion. A ce titre, elle gère depuis plus de 10 ans des FCPI, des FIP et 3 fonds de fonds. A Plus Finance intervient dans tous les secteurs innovants, principalement dans les domaines des technologies de l'information, du e-commerce et du développement durable. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance pour le client.

Depuis 2008, A Plus Finance a aussi créé une activité de financement du cinéma via des SOFICA avec une équipe dédiée et lance en 2010 le développement d'OPCI à destination des institutionnels.

Forte d'une équipe de 20 personnes, A Plus Finance gère aujourd'hui près de 400 millions d'actifs.

Forme juridique des SOFICA : Société pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle

Dépositaire des SOFICA A PLUS IMAGE : BNP PARIBAS Securities Services

Les SOFICA A Plus Image sont toutes agréées par le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat et disposent d'un visa AMF.

Caractéristiques des Sofica A Plus Image

Montant de la part : 100 euros

Souscription minimum : 5 000 euros

Souscription ouverte jusqu'au : 31 décembre de l'année d'agrément

Droits d'entrée : aucun

Droits d'entrée : aucun

Frais de gestion : cf. descriptif ci-dessous

Durée de la société : 10 ans maximum

Frais de gestion appliqués aux SOFICA A Plus Image :

- 3,5% net de toute taxe du capital social versés pour les années 1 et 2,
- 2,5% net de toute taxe du capital social versés pour les années 3 et 4,
- 3,5% net de toute taxe du capital social versés pour les années 5 et 6, soit 9,5% net de toute taxe du capital social versé.

Ces frais comprennent les prestations de gestion et de sélection des investissements, les honoraires des prestataires (dont les membres du comité d'experts), la gestion des titres et l'organisation de la vie sociale, la tenue de la comptabilité, la gestion administrative hors tenue de la comptabilité, les frais de Commissaire aux comptes, les impôts et taxes.

Frais variables :

Dès lors que les remontées de recettes et autres encaissements obtenus sur les investissements sont supérieurs ou égaux à 80 % du capital investi des SOFICA, la commission de remontée de recettes représente 20 % (net de toute taxe) du montant des sommes brutes encaissées par les SOFICA. Ce taux s'appliquera uniquement aux sommes encaissées supérieures ou égales à 80 % du capital investi.

Frais exceptionnels :

- Une commission de placement due aux intermédiaires financiers, évaluée à 4 % (net de toute taxe) du capital social levé.
- Une commission fixe dite de constitution de 2% (net de toute taxe) du capital social levé, versée à A PLUS FINANCE pour couvrir l'ensemble des frais de création des SOFICA et la mise en place des contrats de gestion financière, administrative, juridique et comptable.

AVERTISSEMENT : Toute décision d'investir dans les titres financiers d'une SOFICA doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus de la société.

A Plus Finance

Société de gestion indépendante

8 rue Bellini - 75116 Paris - Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com